

Questions orales

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'AFFECTATION DE FONDS DE L'ASSISTANCE À
L'AGRICULTURE DES PRAIRIES AUX FRAIS DU BUREAU
MINISTÉRIEL—LA QUESTION DE L'AUTORISATION ET DU
REMBOURSEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je regrette d'interrompre une discussion, mais j'aurais une question à poser au président du Conseil du Trésor. Est-ce une décision du cabinet, du ministre de l'Agriculture ou du ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui a autorisé l'usage du Fonds de l'assistance à l'agriculture des Prairies aux fins d'un bureau ministériel à Regina, au mépris de toute honnêteté? Sinon, qui a pris cette décision?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la question, mon appareil ne fonctionnait pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Towers: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être la répéter et y incorporer une question supplémentaire. Est-ce une décision du cabinet, du ministre de l'Agriculture ou du ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui a autorisé l'usage du Fonds de l'assistance à l'agriculture des Prairies aux fins d'un bureau ministériel à Regina au mépris de toute honnêteté? Sinon, qui a pris cette décision? Le ministre va-t-il voir à ce que ces fonds détournés soient remboursés au compte de l'assistance à l'agriculture des Prairies ou faudra-t-il tenter des poursuites judiciaires?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce problème. Je vais faire une enquête, et je ferai rapport à la Chambre. Je suis bien étonné des mots très «forts» que l'honorable député emploie dans les circonstances.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE PROMESSE FERME DE MAINTIEN DU
PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES PROVENDES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, en l'absence des ministres de l'Agriculture des Transports et de la Justice...

Une voix: Et quelques autres.

M. MacLean: ... j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. Assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention dans l'avenir immédiat de mettre fin au programme d'aide au transport des provendes dont bénéficient les cultivateurs de l'Est?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas entendu parler. Bien sûr, le gouvernement jugera peut-être souhaitable de modifier le programme, mais autant que je sache, il va continuer de s'appliquer.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant peut-il discuter de la question avec ses collègues et communiquer avec les organismes agricoles responsables des provinces de l'Est et de la Colombie-Britannique en vue de déterminer l'ampleur des répercussions désas-

[M. Hees.]

treuses qui en résulteraient pour certains secteurs de l'agriculture, surtout en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on a parlé avec les autorités provinciales, de prolonger ce programme pendant un an, et elles sont donc bien au courant.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PROPOS ATTRIBUÉS À L'AMIRAL BOYLE AU SUJET DE LA
DÉFENSE NAVALE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONVOCATION
DEVANT LE COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et découle d'une déclaration commentée en détail dans le *Globe and Mail* de ce matin et dont un autre député a parlé plus tôt. Il s'agit de la déclaration de l'amiral Boyle, et j'ajouterai que c'était une déclaration des plus courageuse.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Vu les circonstances de la déclaration, selon laquelle nos moyens de défense en matière navale sont, pour ne pas dire plus, restreintes à un point où la défense de notre pays est menacée, le ministre assurera-t-il aux Canadiens qu'au lieu de demander à son chef d'État-major général de communiquer avec lui, convoquera-t-il immédiatement une réunion du comité des affaires extérieures et de la défense nationale, entièrement ouverte au public, pour que l'amiral Boyle puisse être interrogé sur ces questions qui préoccupent tous les Canadiens? Et, si je pose cette question, c'est que, grâce à sa longue expérience, l'amiral Boyle pourra mettre tout de suite les Canadiens en garde au sujet de ces problèmes au lieu d'attendre plus tard?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux ce qu'a dit l'amiral Boyle, mais je ne veux pas commenter ses déclarations avant d'avoir pu en parler avec lui. Je répondrai également au très honorable représentant que je suis d'accord avec une bonne partie de ce qu'a dit l'amiral Boyle et que cela confirme même les déclarations que j'ai faites ici devant le comité plénier la semaine dernière lorsque j'ai parlé du danger grandissant que représentaient le pacte de Varsovie et la présence de la force navale soviétique dans l'Atlantique. L'amiral a donc confirmé la politique du gouvernement et mes propres déclarations. Toutefois, monsieur l'Orateur, selon les articles parus dans la presse, il me semble que l'amiral Boyle a outrepassé ses pouvoirs lorsqu'il a parlé des activités des autres ministères du gouvernement et c'est à ce sujet que je désire lui parler.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il ressort de cette mise au point que le ministre ne voit pas d'objection aux déclarations de l'amiral au sujet de la faiblesse de la marine, de son manque d'argent et de son incapacité d'accomplir sa tâche, mais qu'il a été très irrité par d'autres propos qu'il a tenus; est-ce exact?